

Déclaration d'adhésion

Credit Suisse Fondation de placement 2^e pilier

L'institution de prévoyance signataire désire être acceptée comme investisseur dans Credit Suisse Fondation de placement 2^e pilier (CSF 2). Elle reconnaît les statuts et le règlement de CSF 2 et confirme remplir les exigences légales de son canton de domicile pour l'exonération fiscale des institutions de prévoyance.

Elle confirme également qu'elle:

Prière de cocher ce qui convient

- est une institution de prévoyance enregistrée au sens de l'art. 48 LPP
- est une institution de prévoyance (fondation 1e) au sens de l'art. 1e OPP 2 et de l'art. 1, let. a, OFP qui assure exclusivement la partie de salaire supérieure à une fois et demie le montant-limite supérieur fixé à l'art. 8 al. 1 LPP
- est une institution de prévoyance professionnelle non enregistrée proposant des prestations réglementaires soumises au régime subobligatoire (en particulier solution pour cadres ou institution de prévoyance pour cadres)
- est une institution commune ou collective
- est une institution au sens de la loi sur le libre passage
- est un autre véhicule de la prévoyance professionnelle reconnu en tant qu'institution de prévoyance qualifiée conformément à l'art. 10, al. 3 de la convention de double imposition Suisse/États-Unis (CDI CH-USA) en relation avec le protocole d'accord du 25 novembre/3 décembre 2004; les statuts et le règlement doivent impérativement être remis avec la déclaration d'adhésion
- est une fondation de placement dont le cercle d'investisseurs se limite aux institutions précitées.

L'institution de prévoyance confirme à CSF 2 qu'elle remplit toutes les conditions de la CDI CH-USA, y compris les dispositions du protocole d'accord du 25 novembre/3 décembre 2004, qui sont nécessaires pour demander le taux d'impôt à la source de 0% conformément à l'art. 10 al. 3 CDI CH-USA, notamment celles qui se réfèrent à la restriction des bénéficiaires de la convention. Elle s'engage en outre à informer CSF 2 et à sortir de CSF 2 en cas de modification des circonstances ayant fait l'objet des déclarations suscitées.

CSF 2 se réserve le droit, pour la vérification des données, de demander les statuts et/ou le règlement de l'institution de prévoyance. CSF 2 est également en droit de vérifier les indications de l'institution de prévoyance signataire auprès du fonds de garantie. L'institution de prévoyance signataire s'engage en outre à communiquer par écrit à CSF 2 tout changement de nom et/ou toute modification d'objet, et de sortir de CSF 2 dans la mesure où elle ne remplit plus les conditions mentionnées ci-dessus.

En relation avec l'exercice du droit de vote lors de l'Assemblée des investisseurs de CSF 2, celle-ci doit disposer de connaissances précises concernant les droits respectivement détenus par l'institution de prévoyance, qui délègue alors sa banque dépositaire du secret bancaire (art. 47 LB) et l'autorise à renseigner CSF 2 sur le nombre de droits en dépôt dans son établissement. L'institution de prévoyance autorise en outre CSF 2 à communiquer ses données clients à Credit Suisse (Suisse) SA et aux entreprises qui lui sont liées. CSF 2 et les sociétés du groupe Credit Suisse sont autorisées à communiquer ces données clients aux autorités nationales et internationales dans la mesure où cela est requis sur la base d'une loi ou sur ordre d'un tribunal ou d'une autorité. CSF 2 effectuera tous les actes d'administration et une éventuelle communication des données clients avec le soin de rigueur dans le cadre de telles affaires. CSF 2 décline toute responsabilité au-delà des obligations décrites.

Dans la mesure où l'institution de prévoyance n'a pas confié la conservation à Credit Suisse (Suisse) SA, elle s'engage à remettre à sa banque dépositaire une copie signée de la présente déclaration d'adhésion.

Nom de l'institution de prévoyance

Rue / Case postale:

NPA/localité

Domicile juridique

Numéro de registre

(le cas échéant)

Date

Signature

Nom en caractères
d'imprimerie

Date

Signature

Nom en caractères
d'imprimerie

Veuillez renvoyer la présente déclaration à: Credit Suisse Anlagestiftung 2. Säule, SUSA, Postfach 800, 8070 Zürich